



PHOTOGRAPHIE SCOLAIRE

Madame, Monsieur,

La photographie scolaire aura lieu **lundi 21 et 22 septembre**. **Les classes de CP, CP/CE1, CE1, le dispositif ULIS et la classe de CE2 de Mme Paquette** se feront photographier individuellement et par classe le lundi 21 septembre tandis que les autres classes de CE2, de CM1, de CM1/CM2 et CM2 se feront photographier mardi 22 septembre. Nous avons opté pour un nouveau photographe qui propose un produit d'ensemble moderne. Il s'agit de Benjamin Mineau, photographe à La Rochelle :

<https://www.photographe-larochelle.com>

La photo des frères et sœurs est organisée le lundi 21-9 et le mardi 22-9 **de 17h à 19h** pour pouvoir photographier les familles dont les enfants sont **à l'école maternelle Guillaume Apollinaire et élémentaire St Exupéry**. Ce sont les familles qui sont responsables de leurs enfants sur ce temps.

Dans le contexte sanitaire, un seul adulte masqué accompagnera les enfants. La photo aura lieu dans la grande salle du petit bâtiment. L'entrée s'effectuera par le petit portillon de l'entrée principale côté boulevard des Arandelles. La sortie aura lieu par l'intérieur du petit bâtiment boulevard des Arandelles. L'objectif est d'éviter les croisements des familles. Les parents attendront dans la cour de récréation avec leurs enfants à proximité pour garantir un espace de distanciation important. Les enfants ne pourront pas jouer pendant ce temps. M EMERIAU sera présent les deux jours de 17h à 19h pour aider à la fluidité du dispositif.

Pour les familles qui ont des enfants au collège et au lycée ainsi qu'à l'école élémentaire, il est également possible de faire une photo de fratrie. Les collégiens et lycéens entreront masqués et enlèveront le masque le temps de la photo. Le photographe sera masqué.

Je soussigné Madame, Monsieur*responsable légal de l'enfant ou des enfants
en classe de

- souhaite que mon / mes enfant(s) soit pris individuellement en photo.
- ne souhaite pas que mon / mes enfant(s) soit pris individuellement en photo.
- souhaite que mes enfants soient photographiés avec les frères et sœurs de l'école élémentaire et/ou de l'école maternelle
- le lundi 21 septembre **entre 17h et 19h**.
- le mardi 22 septembre **entre 17h et 19h**.

Signature d'un parent :

Anthony Emériau, directeur